

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Délibération n°20250320_15_a

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : admissions en non valeurs de créances éteintes – BUDGET SPANC

Le jeudi 20 Mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 14 Mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAUDAUD Gérard - TEILLET Anne MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Alain pouvoir à MICHONNEAU Patrick

2 CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

4-CHABAUTY James pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph.

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND D.

8-TURLOT Françoise pouvoir à CLAUDAUD Gérard

9- PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

10- SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

11- GOYAUD Philippe pouvoir à JÉROME Géraldine

Absents/excusés : BOUYSSET Céline – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : FINANCES : admissions en non valeurs de créances éteintes – BUDGET SPANC

Monsieur le Vice-président en charge des finances fait part à l'assemblée des courriers reçu du Comptable Public relatif aux produits irrécouvrables du Budget SPANC.

Les créances irrécouvrables concernent des sommes dues au titre du budget annexe « service public d'assainissement collectif » (SPANC). Il s'avère, malgré les poursuites engagées auprès des débiteurs, que les créances ci-après demeurent irrécouvrables.

Nature Juridique	Motif de la présentation	Référence de la pièce	Somme	Date d'exercice comptable
Particulier	Poursuite sans effet	T-770162	20.00 €	2016
Particulier	Décédé	T-770191	20.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770049	50.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770157	20.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	R-430004	20.00 €	2017
Particulier	Décédé	R-430004	20.00 €	2017
Particulier	Décédé	T-770159	20.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770017	25.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770018	25.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770166	20.00 €	2016
Particulier	RAR Inf. seuil poursuite	R-34-5-1	20.00 €	2017
Particulier	Décédé	T-770192	20.00 €	2016
Particulier	Décédé	R-22-180-1	20.00 €	2017
Particulier	Décédé	R-430004	20.00 €	2017
Particulier	Poursuite sans effet	T-770165	20.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	R-23-6-1	20.00 €	2017
Particulier	Poursuite sans effet	T-770072	25.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770189	20.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770074	25.00 €	2016
Particulier	Décédé	R-430004	20.00 €	2017
Particulier	Poursuite sans effet	T-11-1	20.00 €	2019
Particulier	Poursuite sans effet	T-770158	20.00 €	2016
Particulier	Poursuite sans effet	T-770159	20.00 €	2016
		Total	510,00 €	

Considérant que les poursuites engagées ont été sans effet, Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose d'admettre ces créances irrécouvrables en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'ADMETTRE les créances précitées au titre du budget annexe SPANC en non-valeurs ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

